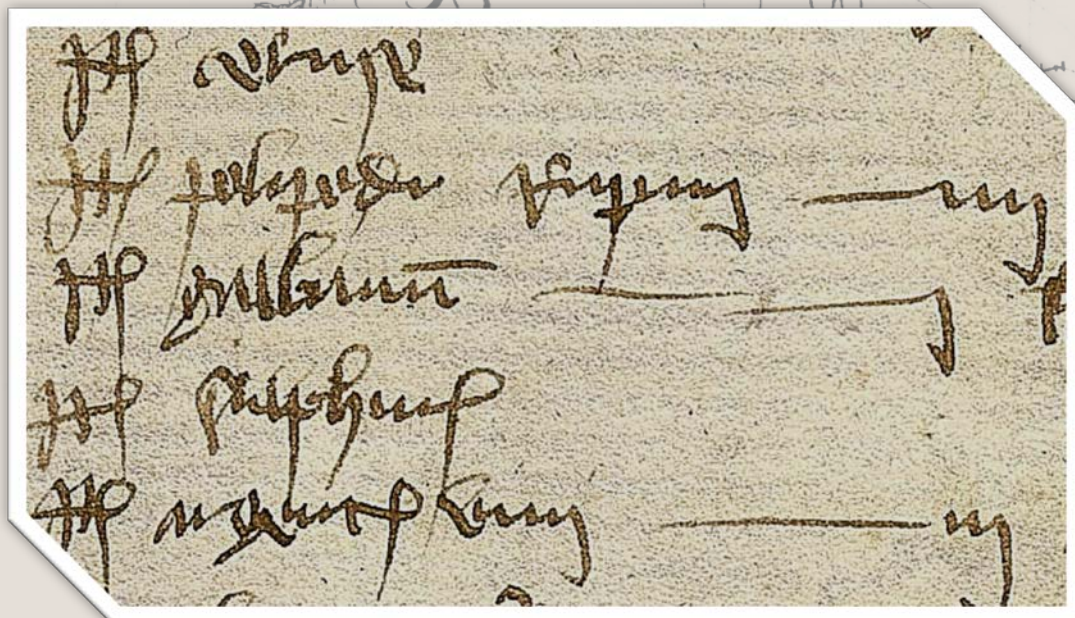


Miscellanées d'archives



AUTOUR DES NOTAIRES



Département
VAUCLUSE

Archives
départementales
de Vaucluse

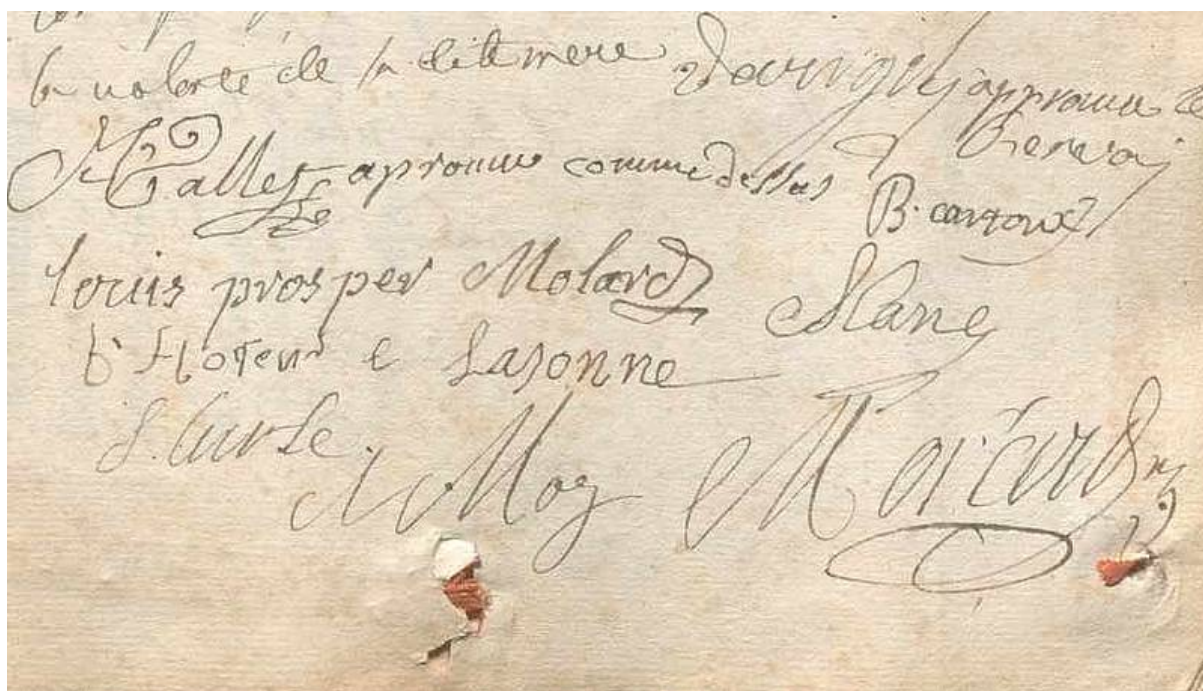
Miscellanées d'archives

Ces « choses mêlées » rassemblent des documents du mois publiés sur le site Internet des archives départementales de Vaucluse de 2015 à 2020.

Prestigieux, surprenants, esthétiques ou drolatiques, ces documents ont été arrangés autour de thèmes variés comme le patrimoine industriel, les notaires, les fêtes...

Si parfois la portée scientifique de certains frôle l'anecdotique, ils n'en sont pas moins des archives historiques qui disent l'histoire ou qui modestement, racontent des histoires.

Nous vous en souhaitons une agréable lecture.



Le testament mystique

Émoi dans le service des archives de Vaucluse : un testament scellé qui dormait depuis 270 ans a enfin révélé son mystère !

Le 24 novembre 2016, un lecteur demande la communication d'un registre d'un notaire qui exerça à Sault au XVIIIe siècle. Or l'acte qu'il recherche, daté du 27 septembre 1746 est clos : en dehors du rédacteur - qui est le testateur, le notaire ou un tiers -, et les témoins, nul n'en connaît la teneur puisqu'après signatures, le notaire scella le document. Depuis sa rédaction, il est donc demeuré secret et, jusqu'à ce jour, personne n'a eu connaissance des dernières volontés d'André, Joseph de Virgile.

L'instant est certes émouvant mais procéder à l'ouverture d'un testament clos exige d'agir dans les règles de l'art. Ainsi, sous le regard expert d'un conservateur, un agent décaçète adroitement le document et dénoue avec délicatesse les rubans qui retiennent les pages prisonnières. À la fin de l'opération, sur l'acte, le conservateur appose son nom, sa qualité et la date de l'ouverture permettant alors sa communication en salle de lecture.

Mais pourquoi tant de mystère ?
Quelles diaboliques dispositions a
donc pris l'auteur du testament ?

On peut dire que « *Noble André Joseph de Viergily* », est un homme prudent. Sain de corps et d'esprit, « *étant dans un bons sens, bonne mémoire et entendement et plein de santé par la grâce de Dieu considé-*

rant néanmoins qu'il n'y a rien de plus certain que la mort n'y rien de plus incertain que la vie [...] », il souhaite rédiger son testament.

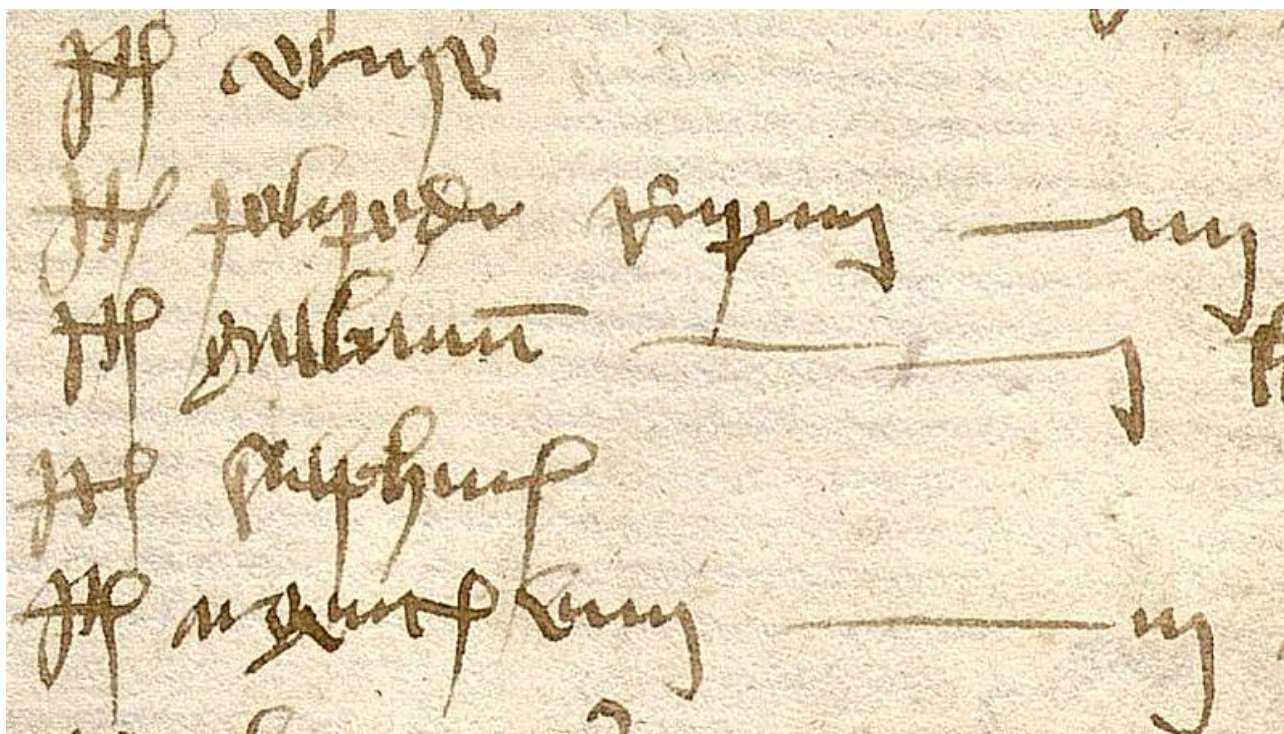
Outre son souhait d'organiser des actions charitables telle celle consistant en une « *charge de blé concegal pour être convertie en pain et distribuée à la porte de l'église paroissiale des moniciens* », le testateur orchestre ses funérailles jusqu'à énoncer le contenu des messes dites en sa mémoire. Viennent ensuite les dispositions à l'intention des légataires.

Demoiselle Louise de Gassin, épouse et héritière, reçoit en legs « *les fruits et usufruits usages et commodités de tout et uns chacuns des meubles et immeubles présents et advenirs* » sous réserve bien sûr de subvenir aux besoins de la famille et d'administrer proprement les biens. Attention ! Si remariage il y avait, Louise de Gassin perdrait l'usufruit mais devrait continuer à veiller aux bons soins des descendants. Car il y a en effet d'autres héritiers : Gabriel Benoît, Pierre François et Catherine, enfants des époux de Virgile. Les garçons percevront chacun 1000 livres pour leur vingt-cinquième année selon la clause suivante : 300 livres à 25 ans puis 100 livres annuelles sur 7 ans. Catherine quant à elle, recevra 300 livres à son mariage ainsi que du

mobilier puis elle percevra comme ses frères 100 livres annuelles sur 7 ans.

Le testateur détaille ensuite les obligations des hoirs en cas de remariage, mariage et décès, puis il révoque tout autre testament antérieur à celui-ci ; le notaire fait alors procéder à la signature des témoins. En dehors de Monsieur de Virgile et de Me Morard, ils sont au nombre de 7 : Barthelemy Cartoux, Dominique Blanc et Antoine Gallet, maîtres tisseurs à draps ; Benoît Florent, cardeur à laine ; Silvestre Burle, tailleur d'habit ; Esprit Lassonne, marchand et Louis Prosper Molard, maître corbonnier.

Cette petite anecdote, qui met en lumière certaines pratiques insolites des archives, offre l'occasion d'une rencontre inattendue avec le passé. Mais comment un tel acte, ordinaire et pratique, a-t-il pu demeurer clos aussi longtemps ? En réalité, point de mystère dans cette affaire : le dernier fils de Monsieur de Virgile, Jean André Baptiste naît le 10 avril 1753, et un nouvel héritier est un bon motif pour rédiger un nouveau testament.



Inventaire d'une pharmacie de 1365

Alphant Fabri achète la pharmacie de Pernes : c'est l'occasion de dresser l'inventaire de son contenu, un document notarial qui est parvenu jusqu'à nous.

Alphant Fabri, apothicaire, achète une pharmacie à Pernes avec tout ce qu'elle contient pour 152 florins payables dans les deux ans. L'inventaire lui-même n'est pas daté, mais le prix de la transaction a été acquitté le 27 janvier 1367. Le contrat de vente, passé comme il se doit devant notaire, comporte l'inventaire du mobilier, et des denrées et marchandises qui se trouvaient dans l'échoppe.

L'inventaire est très précis. Il compte 324 lignes comportant le détail du stock. Rédigé en provençal du Comtat et en latin pour le vocabulaire pharmaceutique que le notaire ne savait pas traduire en provençal, il recense :

- ♦ le mobilier : étagères, tables, mortiers et pilons, coffres, caisses, poids et balances (lignes 1 à 50) ;
- ♦ des remèdes, comme par exemple l'emplâtre dit oxycroceum au vinaigre et safran, l'emplâtre diachylon, l'onguent du comte ou d'althea, etc. ;
- ♦ des épices : poivre, girofle, noix muscade, cannelle ;
- ♦ des plantes et fleurs : gingembre, fleurs de nénuphar, de mélilot, de bourrache, de ca-

momille, roses, violettes, aneth, fénugrec, zédoaire, etc. ;

- ♦ des semences : de melons, concombres, courges, pastèques, carvi, basilic, oseille, mélisse, etc. ;
- ♦ des légumes secs : pois chiches, pois, fèves ;
- ♦ des confitures ;

mais aussi des articles de mercerie (fil, toile) ainsi que du savon et du papier.

Il s'agit de l'un des plus anciens inventaires de pharmacie en langue vulgaire repérés en Vaucluse par le Dr Pansier, les autres inventaires étant postérieurs de plus de 60 ans (« Inventaire de la pharmacie de Pernes », in Annales d'Avignon et du Comtat Venaissin, 1928, p. 111-123). L'article du Dr Pansier propose la transcription intégrale de l'inventaire de la pharmacie, ainsi que sa traduction.

[Lire l'article de Pansier](#)

[Voir le document original](#)